

**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 8 NOVEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.  
Secrétaire de Séance : M. Carlod

**Présents** : Mme Morel, adjointe, M. Perreal, adjoint, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Amorin, MM. Ameno, Carlod, Vesin, Deville

**Excusée**: Mme Nury

**Absents** : Mme Bigot, M. Aymont

**Ordre du Jour :**

- **Désignation du secrétaire de séance**
  - **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 octobre 2016**
  - **Déclarations d'intention d'aliéner**
  - **Modification du tableau des emplois**
  - **Subvention de la région pour la liaison cyclo-piétonne entre le chef-lieu et Ecorans**
  - **Longueur de la voirie rue du Vuache**
  - **CCPG : projet de réforme statutaire- Intervention auprès du conseil municipal**
  - **Rapport des commissions**
  - **Courriers divers**
- **Compte-rendu d'activités** -

Monsieur le Maire ajoute un point à l'ordre du jour concernant le renouvellement du contrat Microbib et une déclaration d'intention d'aliéner.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Carlod est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 octobre 2016**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 octobre 2016 est adopté, à l'unanimité.

**3. Déclarations d'intention d'aliéner**

M. le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner :

- La propriété M. et Mme Engen Ryan, 263 Chemin de la Forêt, cadastrée B 1081 de 800 m<sup>2</sup>.  
Acquéreurs : M. et Mme Martinez Puga de Vernier.
- La propriété de M. et Mme Conew Deljan, 6 rue de la source, cadastrée F 1392 de 125 m<sup>2</sup>.  
Acquéreurs : M. Mario Simoes Morcela et Mme Peggy Fontaine,
- La propriété de M. et Mme Montion Christophe et Sandrine, 664 route de Pierre, cadastrée ZB 42-43 de 1204 m<sup>2</sup>,  
Acquéreur : Sci Delamare, 2 rue des Quatre vents, 27120 Gadencourt,
- La propriété des Cts Definod à Ecorans, cadastrée B 254 de 200 m<sup>2</sup>,  
Acquéreurs : M. et Mme Jérôme Perritaz.

La commune et la communauté de communes ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

#### **4. Modification du tableau des effectifs**

Cette modification concerne l'avancement de grade de Georges Giancesello à la police municipale, de gardien à brigadier.

Il est nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016,

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>	
<u>Emplois</u>	<u>Grades ou cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant</u>
<b>Service Administratif</b> Accueil du Public, Etat civil, Elections Secrétaire de Mairie <b>Service Technique</b> Agent d'entretien Polyvalent Agent Technique Territorial Agent Technique Territorial Agent Technique Territorial Agent Technique Territorial polyvalent <b>Service Social</b> Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles <b>Service Police Municipale</b> Agent de Police Municipale Agent de Police Municipale	Grade : Adjoint administratif 2 <sup>nd</sup> classe Grade : Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe  Grade : Adjoint Technique 2 <sup>nd</sup> classe Grade : Adjoint Technique 2 <sup>nd</sup> classe Grade : Adjoint Technique 2 <sup>nd</sup> classe Grade : Adjoint Technique 2 <sup>nd</sup> classe Grade : Adjoint Technique 2 <sup>nd</sup> classe  Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles 1 <sup>ère</sup> classe  Grade : Brigadier Grade : Brigadier
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>	
<b>Service Administratif</b> Urbanisme, marché public, subventions <b>Service Technique</b> Agent d'entretien des locaux Agent d'entretien des écoles <b>Service Animation</b> Agent d'Animation Qualifié Agent d'Animation Qualifié Agent d'Animation Qualifié  <b>Service Culturel</b> Agent de bibliothèque	Grade : Rédacteur (75.83 h/mois)  Cadre d'emplois des Adjoints Techniques (43.33 h/mois) Cadre d'emplois des Adjoints Techniques (50.70 h/ mois)  Grade : Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> classe (130.52 h/mois) Grade : Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> classe (130.52 h/mois) Grade : Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> classe (130.52 h/mois)  Grade : Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe (75.83 h /mois)

## **5. Subvention de la région pour la liaison cyclo piétonne entre le chef-lieu et Ecorans**

Le montant provisoire des travaux est estimé à 211 656,00 €HT. Nous pouvons solliciter une subvention de la région Rhône-Alpes de 40 % du montant des travaux, soit 84 662,40 €. Il est nécessaire de prendre une délibération en ce sens et qui présentera le budget prévisionnel de l'opération.

### **Dépenses** (HT):

Estimation des travaux.....	211 656,00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre (5%).....	10 582,80 €
Achat de terrains et frais	12 601,77 €
Sondage de sol	2060,00 €
Téléphone	36 000,00 €
Frais parution voix de l'Ain	979,14 €
<b>Total : .....</b>	<b>273 879,71 €</b>

### **Recettes**

Subvention de la région (40 %)	84 662,40 €
Autofinancement : .....	189 217,31 €
<b>Total.....</b>	<b>273 879,71 €</b>

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de solliciter cette subvention auprès de la région Rhône-Alpes.

## **5. Longueur de la voirie rue du Vuache**

Comme chaque année, la répartition des dotations de l'Etat, et en particulier de la fraction de péréquation de la dotation de solidarité rurale, fait intervenir la longueur de la voirie communale dans chaque commune.

Les données recensées en 2015 pour la répartition des dotations de l'Etat de 2016 font apparaître, concernant notre commune le chiffre de 27938 mètres.

La commune a réalisé la prolongation, de 50 mètres, de la rue du Vuache. Par conséquent, il convient de prendre une délibération modificative prenant en compte la longueur susvisée.

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'inclure la prolongation de la rue du Vuache dans le cadre de la répartition des dotations de l'Etat.

## **6. CCPG : projet de réforme statutaire- Proposition d'intervention auprès du conseil municipal**

Le 29 septembre 2016, le Conseil Communautaire a adopté un projet de réforme statutaire. Chaque conseiller a reçu le projet de réforme des statuts.

Le président, M. Christophe Bouvier propose de venir, préalablement à une délibération de notre conseil municipal, évoquer les grandes lignes de cette réforme devant le conseil municipal.

Le conseil municipal accepte et propose à Monsieur le Président de la CCPG de venir le 13 décembre à 19h30.

## **7. Contrat Microbib**

Il s'agit du contrat de maintenance du logiciel installé à la bibliothèque couvrant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 1<sup>er</sup> décembre 2017 pour 212,00 € par an hors TVA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le contrat Microbib.

### **8. Rapport des commissions municipales**

- Commission communication : Mme Morel remarque que seuls les adjoints étaient présents à la dernière réunion. Mme Vernaz s'étonne de ne pas avoir reçu de convocation.

La commission communication a lieu chaque 3<sup>ème</sup> jeudi du mois. Il n'y a pas de convocation. Un calendrier annuel des réunions de cette commission doit être envoyé aux membres.

Les panneaux solaires d'entrée de village vont bientôt être livrés.

M. le Maire demande que le règlement du Foyer Rural soit revu, afin de tenir compte de sa rénovation.

### **9. Courriers divers**

- Un concert des œuvres de Mozart aura lieu jeudi 17 novembre à 20h30 à l'église de Collonges.
- Le téléthon aura lieu derrière le centre communal multi activités les 2 et 3 décembre 2016.

La séance est levée à 21h35.

\*\*\*\*\*